

insérer ces paroles dans son écrit. S'il l'a fait, c'est donc qu'il n'avait nullement les préoccupations qu'on lui attribue, et qu'il était guidé dans le choix des détails par le seul souci de la vérité.

De même, il est si loin de sa pensée de flatter les judaïsants pour les amener à s'entendre avec les hellénisants, qu'il rappelle sans cesse l'obstination et l'opiniâtreté des Juifs, ce qu'il aurait assurément évité de faire, s'il avait été rempli des intentions qu'on lui prête si faussement. Déjà dans ses premiers discours, saint Pierre reproche aux Juifs tout ce qu'ils ont fait contre le Sauveur<sup>1</sup>. Saint Étienne les traite de têtes dures, d'incircocis de cœur qui résistent au Saint-Esprit<sup>2</sup>. Saint Paul lui-même leur applique les paroles d'Isaïe : « Le cœur de ce peuple s'est appesanti; leurs oreilles sont devenues dures et ils ont fermé les yeux afin de ne point voir<sup>3</sup>. » Comment peut-on soutenir que les Actes qui, en rapportant ses discours, gardent si peu de ménagements envers les Juifs et leur reprochent ainsi leurs préjugés sont un écrit de conciliation, une œuvre destinée à amener les judaïsants aux idées de saint Paul?

Mais, dira-t-on, quoi qu'il en soit de ce langage de saint Luc, il n'en reste pas moins vrai que l'auteur des Actes présente les rapports de saint Pierre et de saint Paul sous un tout autre jour que ne le fait saint Paul lui-même. Tandis que l'historien du concile de Jérusalem

<sup>1</sup> Act., II, 23.

<sup>2</sup> Act., VII, 51, 53.

<sup>3</sup> Act., XXVIII, 26-27.

nous montre les deux Apôtres en parfait accord, l'Épître aux Galates atteste qu'ils étaient séparés l'un de l'autre par les plus graves dissentiments.

Quelques commentateurs ont coupé court à toute difficulté sur ce sujet en niant l'antagonisme de saint Pierre et de saint Paul. Ils ont soutenu que le Céphas de l'Épître aux Galates, auquel l'Apôtre des Gentils « résista en face, » n'était pas le chef du collège apostolique, mais un disciple qui portait le même nom. Nous ne donnerons pas cette explication, parce que nous ne la croyons pas fondée; nous essayerons de le montrer plus loin, quand nous en serons arrivés à l'Épître où saint Paul raconte ce qu'on a appelé le conflit d'Antioche. Il est d'ailleurs aisé de prouver que les objections accumulées par l'école de Tubingue et par M. Renan ne s'appuient que sur des équivoques et sur un faux exposé. Pour les réfuter, il suffit de présenter avec ordre la suite des faits : elles s'évanouissent ainsi d'elles-mêmes.

Quand les Apôtres commencèrent à prêcher le Christianisme, la question de la conversion des Gentils ne tarda pas à se présenter. Fallait-il les accepter dans l'Église nouvelle? Si on les acceptait, devait-on les obliger à observer les prescriptions légales de la loi mosaïque et en particulier la circoncision, comme on le faisait pour les Gentils qui se convertissaient au judaïsme? Enfin, dans le cas où les nouveaux convertis païens seraient affranchis des pratiques juives, les Juifs convertis y resteraient-ils eux-mêmes soumis? C'étaient là des points très graves, de la solution desquels dépendait l'avenir de la religion naissante. Ils furent successive-

ment résolu, avec la plus grande sagesse et conformément à l'esprit de l'Évangile et de Jésus-Christ.

Comme il arrive toujours en pareil cas, il y en eut, parmi les nouveaux chrétiens, qui se prononcèrent sur tous les points pour l'affirmative et d'autres, au contraire, pour la négative. Les plus ardents parmi les Phariséens se montrèrent exclusifs. Tous les Apôtres, sans exception, se déclarèrent en faveur des Gentils et pour leur affranchissement de la loi mosaïque. C'est ce qui résulte clairement de l'exposé des faits. Il n'y eut, malgré tout ce qu'on a dit, aucune division par rapport aux principes à poser et à suivre, entre les Apôtres et saint Paul, il n'y eut pas, en d'autres termes, des Pétriniens et des Pauliniens; saint Pierre et saint Jacques furent du même avis que saint Paul. Ce n'est qu'en brouillant les faits qu'on peut jeter quelque obscurité sur une question si claire.

Le premier point à résoudre fut naturellement celui de l'admission des Gentils dans l'Église nouvelle. Il ne pouvait offrir en principe aucun embarras sérieux, puisque le Sauveur avait donné à ses disciples l'ordre formel de prêcher son Évangile à toute créature<sup>1</sup>. Mais en pratique il devait souffrir quelques difficultés. Tous les premiers convertis, sans exception, furent des Juifs. Or telle était l'antipathie des Juifs pour tout ce qui n'appartenait pas à la race d'Abraham<sup>2</sup>, que ce qui était clair en droit devait choquer dans l'application les esprits ardents et outrés. On ne rompt pas sans peine avec

<sup>1</sup> Marc, xvi, 15; Matth., xxviii, 19; Act., i, 8.

<sup>2</sup> Act., x, 28.

des préjugés invétérés. Les dispositions et les sentiments ne se modifient et ne changent dans l'homme que peu à peu; il fallut donc un certain temps à la plupart des premiers Juifs chrétiens pour s'habituer à la pensée d'accepter les Gentils, les *goïm*, dans leur sein. Tout se fit graduellement et par étapes.

La première étape fut la conversion des Samaritains<sup>1</sup>. Elle ne paraît avoir soulevé aucune difficulté spéciale, parce que les Samaritains étaient circoncis et observaient la loi. Il n'en fut pas de même pour franchir la seconde étape, celle de la prédication de l'Évangile aux incirconcis. Les détails dans lesquels entre saint Luc<sup>2</sup> pour préparer, expliquer et justifier en quelque sorte l'admission du premier Gentil converti, le centurion Corneille, dans le giron de la nouvelle Église, montrent bien que les chrétiens judaïsants ne les voyaient pas entrer de bon œil dans leurs rangs. Il ne faut rien moins qu'une intervention surnaturelle pour faire accepter de tous cette dilatation du royaume de Dieu et cette vocation universelle de tous les hommes à la vraie foi. Seuls les miracles qui se sont accomplis alors peuvent faire taire les opposants et les obliger à conclure que Dieu appelle réellement les païens à la foi<sup>3</sup>.

Quelques circonstances particulières méritent d'être notées dans cet événement capital : le premier Gentil admis dans l'Église l'est en Judée même, à Césarée;

<sup>1</sup> Act., viii.

<sup>2</sup> Act., x-xi.

<sup>3</sup> « His auditis tacuerunt et glorificaverunt Deum, dicentes : Ergo et gentibus poenitentiam dedit Deus ad vitam. » Act., xi, 18.

c'est saint Pierre, celui que les critiques modernes représentent comme opposé aux idées de saint Paul sur l'universalité du Christianisme, qui l'accepte au nom de Dieu et le baptise; enfin la conversion de Corneille, qui tranche cette question si grave de l'admission des Gentils dans l'Église, a eu lieu avant la conversion de l'apôtre saint Paul et l'influence de ce dernier n'y a par conséquent en rien contribué.

Un premier point se trouvait donc résolu : tous les hommes étaient appelés à faire partie de l'Église de Jésus-Christ; néanmoins toutes les difficultés n'étaient point écartées pour cela; il allait s'en présenter bientôt de nouvelles. Désormais aucune voix ne s'élèvera contre la collation du baptême aux païens; mais de quelle manière devra-t-on les traiter après le baptême? La nouvelle Église est composée maintenant de deux éléments divers, l'un venant de la Synagogue, l'autre venant du Polythéisme. Le premier absorbera-t-il le second? Les Gentils devront-ils judaïser? La question ne fut posée, et il en sera de même dans toute l'histoire de l'Église, que lorsqu'elle fut soulevée pour ainsi dire par les faits eux-mêmes.

Depuis que la question préliminaire de l'admission des païens dans le sein de l'Église avait été tranchée par la conversion du centurion Corneille, saint Paul avait commencé son apostolat, et il avait déjà converti beaucoup de Gentils<sup>1</sup>, principalement à Antioche. Personne

<sup>1</sup> Il ne leur avait pas du reste prêché le premier la foi, quoiqu'il fût appelé à convertir un plus grand nombre de Gentils que les autres Apôtres. Act., xi, 20-24.

ne s'opposa à leur entrée dans l'Église, mais, comme la manière dont on devait les traiter n'avait pas encore été réglée, il surgit de là une difficulté nouvelle. Saint Paul, avec son grand sens pratique et tout pénétré d'ailleurs de l'esprit de Jésus-Christ se garda bien d'astreindre à l'observation de la loi mosaïque les païens qu'il avait amenés à la foi. Les mêmes Israélites, qui auraient voulu les exclure tout d'abord du royaume de Dieu, voulurent alors les assujettir au moins au joug de leurs observances. La seconde question se trouva ainsi nettement posée. D'une part, les Juifs convertis au Christianisme prétendent forcer les Gentils devenus chrétiens à se soumettre aux prescriptions légales et en particulier à la circoncision<sup>1</sup>; d'autre part, les païens convertis, soutenus par saint Paul, refusent de se courber sous ce joug. L'affaire devenait grave. Pour trancher le différend, on résolut de le porter devant les Apôtres à Jérusalem. Il devint ainsi l'occasion du premier Concile. Saint Pierre et saint Jacques, qu'on donne comme les représentants de la tendance judaïsante, se prononcèrent, ainsi que tous les autres Apôtres, en faveur des Gentils, et l'on régla qu'ils ne seraient point astreints aux observances mosaïques. Le récit de saint Luc est clair et précis; il expose toutes les phases de la querelle et de la solution; et il rapporte la lettre que les Apôtres écrivirent aux chrétiens d'Antioche pour mettre fin aux discussions. Il montre un parfait accord de vues entre tous les Apôtres. C'est pour cette seule raison que les critiques

<sup>1</sup> Act., xv, 1.

rationalistes refusent de l'admettre; mais la marche même des faits confirme très bien l'exactitude du récit de saint Luc, car les événements se développent et suivent leur cours de la manière la plus logique et la plus naturelle.

En effet, la seconde question étant réglée, tout ne fut pas encore fini. Le concile de Jérusalem avait décidé que les Gentils convertis n'étaient pas tenus d'observer la loi de Moïse, mais il ne s'était pas occupé des obligations ou de la liberté que pouvaient avoir à cet égard les Juifs devenus chrétiens. Il pouvait donc surgir de ce chef de nouvelles incertitudes et de nouveaux embarras, et c'est ce qui arriva effectivement. Pour les chrétiens d'origine juive vivant en Palestine, la règle de conduite qu'ils devaient suivre était simple et toute tracée : ils devaient continuer à observer la loi de Moïse, afin de ne pas scandaliser leurs frères, de n'avoir pas l'air de vivre en Gentils et de ne pas se mettre dans l'impossibilité de communiquer avec eux. C'était une chose si naturelle que saint Paul lui-même n'hésita pas à faire circoncire Timothée, fils d'une Juive et d'un Gentil, à cause des Juifs de l'Asie-Mineure<sup>1</sup>, et il observait personnellement les prescriptions légales, autant que possible, quoiqu'il ne s'y crût point tenu, puisqu'elles ne pouvaient pas le lier plus que les Gentils. Il dit lui-même, ce qu'oublient les rationalistes, qu'il se faisait « Juif avec les Juifs, comme étant sous la loi avec ceux qui étaient sous la loi, quoiqu'il ne fût pas réellement

<sup>1</sup> Act., xvi, 3.

soumis à la loi, parce qu'il se faisait tout à tous<sup>1</sup>. »

Mais si cette règle de conduite était facile à suivre en Judée ou dans un milieu juif, il n'en était plus de même dans une Église composée en partie de Juifs, en partie de Gentils. Il était alors nécessaire, sous peine d'établir deux castes dans la religion nouvelle, ce qui était inadmissible, il était nécessaire ou d'astreindre les néophytes païens à observer la loi, ou d'affranchir les Juifs eux-mêmes des pratiques de la loi, autrement il devenait impossible à ces derniers de s'asseoir à la table des premiers, à cause des prescriptions mosaïques concernant les viandes. Quoique le Concile de Jérusalem n'eût pas prévu expressément ce cas, il l'avait décidé indirectement en affranchissant les Gentils du joug légal. Dès lors qu'ils en étaient délivrés, les chrétiens d'origine judaïque, qui devaient vivre avec eux, en étaient par là même également libérés.

Saint Pierre l'avait ainsi compris, comme saint Paul; aussi le prince des Apôtres ne fit-il d'abord aucune difficulté, à Antioche, de manger avec les néophytes païens<sup>2</sup>. Ce point, en pratique, était néanmoins très délicat et l'on imagine aisément combien il devait en coûter à des Juifs, élevés dans l'observance scrupuleuse de la Loi, de cesser de la garder. Il fallait en ces circonstances beaucoup de ménagements, de condescendance et de tact, pour ne pas blesser d'anciens coreligionnaires, pour ne pas heurter trop violemment de front les Juifs

<sup>1</sup> I Cor., ix, 19-22. Voir aussi Philip., iii, 5; Rom., ix, 1-5; Cf. R. Cornely, *Introductio in Novi Testamenti libros*, t. III, p. 331.

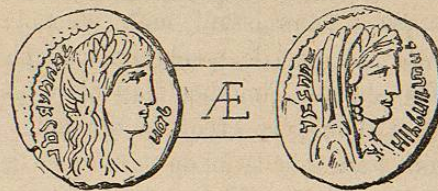
<sup>2</sup> Gal., ii, 12.

convertis, mais toujours attachés aux pratiques cérémonielles, et pour ne pas traiter non plus les néophytes païens comme des excommuniés. Des Juifs de Jérusalem, qui avaient saint Jacques pour évêque, étant survenus, saint Pierre, par égard pour ses compatriotes et afin de ne pas froisser leurs sentiments, cessa de fréquenter les Gentils et de manger avec eux.

Cette conduite n'infirmait en rien les décisions du Concile de Jérusalem, puisque, nous le répétons, ce Concile n'avait rien décidé à ce sujet. Elle pouvait avoir cependant des conséquences fâcheuses, l'exemple étant donné par le chef de l'Église. Saint Paul mesura avec justesse du premier coup d'œil tout ce que cette concession pratique aux préjugés juifs pourrait avoir de funeste, et il en fit publiquement des remontrances au prince des Apôtres<sup>1</sup>. Celui-ci comprit qu'elles étaient fondées, comme le texte de l'Épître aux Galates le suppose sans le dire expressément; il se rendit, et ainsi fut résolue définitivement la dernière question concernant l'obligation de la loi judaïque par rapport aux Juifs et aux Gentils dans l'Église chrétienne. On voit qu'il n'y eut jamais entre saint Pierre et saint Jacques, d'une part, et saint Paul, d'autre part, divergence de principes; il y eut au contraire entente parfaite sur les deux premiers points, et, quant au troisième, il n'y eut que différence dans la manière de l'appliquer, différence qui cessa bientôt sur l'observation de saint Paul.

<sup>1</sup> Gal., II, 11. Quelques-uns ont prétendu, mais à tort, comme nous l'avons déjà dit p. 441, que le Céphas dont il est parlé ici n'est pas saint Pierre.

On voit enfin qu'il n'y a aucun désaccord entre les Actes des Apôtres et l'Épître aux Galates. Ce n'est qu'en confondant et en dénaturant les faits qu'on peut, non pas découvrir, mais créer entre ces deux écrits une contradiction qui n'y est point. Saint Luc parle en historien, saint Paul ne raconte du Concile de Jérusalem que ce qui convient à son sujet<sup>1</sup>, mais l'accord pour le fond



154. — Médaille d'Arétas Philodème.

des choses est complet. La conduite de saint Pierre, vivant et mangeant avec les Gentils, avant l'arrivée des Juifs de Jérusalem, comme nous l'apprend saint Paul, ne s'explique que par la décision qui avait été prise à Jérusalem; l'absence de décision formelle et expresse concernant la cessation de l'obligation de la loi mosaïque pour les chrétiens venant de la Synagogue, nous explique aussi l'embarras et la prudence excessive du prince des Apôtres, quand il craint de scandaliser ses frères de Judée : tout s'enchaîne ainsi parfaitement, et

<sup>1</sup> Saint Luc omet aussi l'épisode du conflit d'Antioche. « Il n'y a pas lieu de s'étonner, dit saint Jérôme, si saint Luc a passé ce fait sous silence, car il a omis beaucoup d'autres choses. » *In Gal.*, II, 11, t. xxvi, col. 341.

le résultat de toutes les recherches de la véritable critique est en faveur de la véracité de saint Luc. Non seulement l'Épître aux Galates, mais toutes les Épîtres de saint Paul, loin de contredire les Actes, les confirment pleinement, tantôt en complétant le récit, comme lorsque ces lettres nous apprennent que c'était par l'ordre de l'ethnarque d'Arétas qu'étaient gardées les portes de Damas afin d'empêcher saint Paul de s'enfuir<sup>1</sup>, tantôt en s'éclaircissant mutuellement, comme l'a démontré Paley par de nombreux exemples. Ainsi saint Luc nous dit que Timothée était fils d'une femme juive fidèle et d'un père grec<sup>2</sup>; ce qui nous explique pourquoi saint Paul loue la foi de la mère et de l'aïeule de Timothée et ne dit rien de son père<sup>3</sup>; etc.<sup>4</sup>.

<sup>1</sup> II Cor., xi, 32. — Act., ix, 24-25 ne nomme personne. L'Arétas dont parle saint Paul est Arétas Philodème, dont nous avons des médailles. Voir Figure 154. *הרתת מלך (נבטו רחם) עמה מעה כסף*. « Hartat (Arétas), roi de [Nabat, Philo]dème, obole d'argent. » Buste d'Arétas, tourné à droite, avec de longs cheveux. Grénetis. — *ר. הלוו מלכת נבטו שנת עשר*. « Holdou, reine de Nabat, l'an X. » Buste lauré et voilé de la reine, tourné à droite. — Pièce de bronze de 23 sur 20 millim.; poids : 9 gr. 20. D'après l'original du Cabinet des Médailles. Dessin de M. l'abbé Douillard. Le titre d'obole d'argent, donné à cette monnaie, signifie qu'en l'an dixième de son règne, Arétas Philodème a émis des pièces de cuivre destinées à tenir lieu de monnaie d'argent. Cf. F. de Saulcy, *Lettre à M. Chabouillet sur la numismatique des rois nabathéens de Pétra*, dans l'*Annuaire de numismatique*, t. iv, 1873, p. 14.

<sup>2</sup> Act., xvi, 1.

<sup>3</sup> II Tim., i, 5.

<sup>4</sup> Voir les nombreux exemples recueillis par Paley, *Horæ Paulinæ or the Truth of the Scripture History of St. Paul evinced by a comparison of the Epistles with the Acts*, in-8°, Londres, 1790, résumé dans H. Wallon, *Autorité de l'Évangile*, 1887, p. 95-102.

## LIVRE SIXIÈME.

### LES ÉPÎTRES ET L'APOCALYPSE.

#### SECTION PREMIÈRE.

##### LES ÉPÎTRES DE SAINT PAUL.

#### CHAPITRE PREMIER.

##### ÉPÎTRE DE SAINT PAUL AUX ROMAINS.

Les Épîtres de l'apôtre saint Paul présentent un certain nombre de difficultés, mais l'authenticité de quelques-unes est tellement évidente qu'elles ont le privilège d'être les seuls écrits du Nouveau Testament qui ne soient pas contestés par les critiques incrédules. Elles n'échappent pas cependant toutes à leurs attaques et ils en rejettent même la plus grande partie.

Les rationalistes admettent comme authentiques les Épîtres aux Galates, aux Corinthiens et aux Romains; la plupart révoquent en doute ou même nient l'origine paulinienne de toutes les autres : ils regardent comme